



Conseil Municipal Extraordinaire

Procès Verbal de la séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt sept mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M MALARDEAU - M.JOUVE - Mme BERTHIER - M GAZEL - M. PIGNANT - Mme KELLER -

Mme POIRION - Mme BAILHACHE - M. BOURGY - M BOURDIN - M MATHIEU

Etaient absents excusés : M POUJOL de MOLLIENS - M PILLIAS

Etait absente : Mme ALEGRE - M FOURNY

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Mme KELLER

Date de convocation : 19/03/2018

1 - Approbation des Procès-Verbaux des séances des 12 décembre 2017 et 13 février 2018.

Après lecture, les procès verbaux des séances des 12 décembre 2017 et 13 février 2018 sont adoptés à l'unanimité des présents

2 - Affaires budgétaires

Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Administration communale

Vu la balance de l'exercice 2017 émise par le Trésor Public de ST-ARNOULT-EN-YVELINES

Où l'exposé du Compte de gestion 2017 concernant la Commune.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017 (compte 1068)	Résultats de l'exercice 2017	R.A.R Dépenses	R.A.R Recettes	Résultat clôture 2017
Investissement	+ 19 194.78	297 724.12	+ 13 262.10	- 761 120.00	430 939.00	- 297 724.12
Fonctionnement	+ 444 400.22		+ 206 695.08			651 095.30
Total	+ 463 595.00		+ 219 957.18	- 761 120.00	430 939.00	353 371.18

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'arrêter le Compte de gestion 2017 de la commune

Vote du compte administratif 2017

Chapitres	Dépenses de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	508 390.58	204 672.26
012	Charges de personnel	332 900.00	292 005.28
014	Atténuation de produits	35 000.00	33 643.00
022	Dépenses imprévues	19 246.32	0.00
023	Virement à la section d'investissement		
65	Autres charges de gestion courante	74 295.78	72 901.61
66	Charges financières	12 753.68	11 107.23
67	Charges exceptionnelles	44 041.35	43 418.68
042	Transfert entre sections		290 000.00
023	Virement à la section Investissement	200 000.00	
TOTAUX		1 226 627.71	947 748.06

Chapitres	Recettes de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
002	Excédent antérieur reporté		
013	Atténuation de charges	0.00	6 268.01
70	Produits de services	89 500.00	95 214.81
73	Impôts et taxes	590 227.49	641 784.89
74	Dotation et participations	82 500.00	94 815.99
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00	23 876.87
77	Produits exceptionnels	0.00	292 482.57
TOTAUX		782 227.49	1 154 443.14

Recettes 2017	1 154 443.14
Dépenses 2017	<u>947 748.06</u>
Excédent de l'exercice 2017	206 695.08
Excédent 2016	<u>444 400.22</u>

Excédent total 2017

651 095.30

Résultat de clôture 2017

Excédent de fonctionnement 2017 **651 095.30**

Excédent d'investissement 2017 32 456.88

Excédent de fonctionnement à reprendre au B.P. 2018 – Compte 002 651 095.30

Chapitres	Dépenses d'investissement	Prévisions	Réalizations	Restes à réaliser
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		139 171.39	
020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00	0.00	
041	Opérations Patrimoniales	0.00	0.00	
16	Remboursement d'emprunts	28 707.71	24 204.49	
20	Immobilisations incorporelles	38 872.00	37 782.00	
204	Subvention équipement	0.00	0.00	
21	Immobilisations corporelles	1 327 879.03	549 062.15	761 120.00
TOTAUX		1 395 458.74	611 048.64	761 120.00

Chapitres	Recettes d'investissement	Prévisions	Réalizations	Restes à réaliser
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000.00	0.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00	290 000.00	
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	
10	Dotation	57 222.00	82 093.43	
13	Subvention	285 308.00	98 165.00	181 267.00
138	Subventions d'investissement	276 734.00	21 735.00	249 672.00
16	Emprunts	134 532.65	0.00	
165	Dépôts et cautionnement	800.00	650.00	
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	
1068	Dotations Fonds divers	131 667.31	131 667.31	
024	Produit de Cessions	290 000.00		
TOTAUX		1 376 263.96	624 310.74	430 939.00

Recettes d'investissement 2017 624 310.74

Dépenses d'investissement 2017 611 048.64

Excédent exercice 2017 13 262.10

Excédent exercice 2016 19 194.78

Excédent total 2016 **32 456.88**

Restes à réaliser dépenses 761 120.00

Restes à réaliser recettes 430 939.00

Déficit d'investissement à reprendre au B.P. 2017 au compte 1068 297 724.12

Après analyse des résultats du bilan de l'exercice 2017, M Gazel, Adjoint au Maire, fait procéder au vote du Compte Administratif 2017.

Le Conseil Municipal

Réuni sous la Présidence de M Gazel, Adjoint au Maire, rapporteur des finances(M. MALARDEAU ayant quitté la séance, ne prenant pas part au vote), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par M. MALARDEAU, Maire,

Vu le code de l'Administration Communale

Où l'exposé du Compte Administratif 2017 concernant la Commune.

Vu la balance générale des comptes de la Commune certifiée conforme aux écritures comptables de l'exercice 2017.

Délibère et décide par 10 voix pour, 00 abstention et 00 contre

D'approuver le Compte Administratif 2017 de la commune avec :

- un excédent de fonctionnement de	651 095.30 €
- un déficit d'investissement de	297 724.12 €

Le Maire reprend la présidence de la séance

Affectation des résultats

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 de la Commune statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 651 095.30 €

Considérant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement cumulé après RAR de 297 724.12 €

Délibère et décide à l'unanimité des présents

- **D'affecter** la somme de 297 724.12 € (prise sur l'excédent de fonctionnement) en section d'investissement au compte 1068 (R) afin d'apurer le déficit de cette section.

Il en ressort que l'excédent de la section de fonctionnement est de 353 371.18 € qui sera inscrit au compte 002 (R) du B.P. 2018

Taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal

après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2018 à chacune des 3 taxes directes,

Délibère et décide à l'unanimité des présents

de maintenir les taux d'imposition 2017, seuls les taux de base seront augmentés de 1,1 % par l'Etat.

‣ Taxe d'habitation	7.61 %
‣ Foncier bâti	10.41 %
‣ Foncier non bâti	55.06 %

Bibliothèque municipale - Participation par habitant

Le Conseil Municipal

Considérant qu'il est nécessaire de fixer une participation communale par habitant pour la bibliothèque municipale afin de l'intégrer au montant du compte 6065,

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De maintenir à 4.42 € la participation communale par habitant pour la bibliothèque municipale afin de l'intégrer au montant du compte 6065.

Subventions communales

Le Conseil Municipal

Vu les demandes présentées par les Associations locales aux fins de subventions sur le budget 2018

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'accorder les aides suivantes

❶ - **Compte 6574**

Coopérative scolaire	1 000.00 €
Amitié PRUNAY-EN-YVELINES/KREUTH	1 500.00 €
Association Sportive PRUNAY-EN-YVELINES	800.00 €
Club des Toujours Jeunes	700.00 €
Association Confiance	250.00 €
Loisirs et Culture	1 700.00 €
Escaboule	600.00 €
A.D.M.R.ST-ARNOULT	870.00 €
Les E.P.Y.S	<u>150.00 €</u>
Total	7 570.00 €

❷ - **Compte 657362** C.C.A.S. 3 850.00 €

Emprunt : Autorisation à Monsieur Le Maire à signer avec la Caisse des Dépôts

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation afin de financer les travaux d'extension de la salle polyvalente et la réhabilitation de la médiathèque
Le montant du prêt serait de 150 000.00 € à un taux fixe de 1.67 % sur 15 ans.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Le Conseil Municipal

Vu le rapport établi par Monsieur Le Maire

En vu d'un contrat de Prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignation entre la commune de Prunay-en-Yvelines, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Délibère et décide à l'unanimité des présents

Article 1 : L'assemblée délibérante de Prunay-en-Yvelines accorde sa garantie à hauteur de 1.67 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 150 000.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et

consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du futur Contrat de Prêt, constitué de 1 ligne du Prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Vote du Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal

Ouï les conclusions des travaux de la Commission des Finances

Ouï la présentation du budget primitif 2018 par M. MALARDEAU, Maire

En application des dispositions de l'article 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'approuver le budget primitif 2018 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement (B.P. + R.A.R)	
Recettes	1 146 598.17 €	Recettes	1 316 177.69 €
Dépenses	1 146 598.17 €	Dépenses	1 316 177.69 €

Attribution de compensation Rambouillet Territoires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ,

Vu l'article 1609 Nonies C du Code Général des impôts

Vu le compte rendu des décisions de la CLETC de RT du 10 janvier 2018,

Vu les délibérations n°CC1801FI03 et CC1801FI04 du conseil communautaire de RT du 29 janvier 2018,

Entendu l'exposé du rapporteur et la nécessité de fixer les attributions de compensations pour 2017 et 2018,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré par 11 voix pour 00 voix contre 00 abstention :

Approuve le compte rendu de la CLETC de Rambouillet Territoires du 10 janvier 2018,

Approuve le montant de l'attribution de compensation définitive de 2017 pour 15 802 776 € dont 195 228 € pour notre ville de Prunay-en-Yvelines

Approuve le montant de l'attribution de compensation provisoire pour 2018 pour 14 032 884 € dont 195 228 € pour notre ville de Prunay-en-Yvelines

3 - Ecole de Prunay :

La confirmation officielle, suite au souhait de la commune de Prunay-en-Yvelines de reprendre les élèves de maternelle actuellement scolarisés à Ablis à compter de la rentrée scolaire 2018 - 2019, a été faite par Monsieur Le Directeur Académique de Versailles.

- Effectifs prévus en maternelle pour la rentrée scolaire 2018 - 2019 : 20 enfants
- Effectifs prévus du CP au CM2 pour la rentrée scolaire 2018 - 2019 : 58 enfants

Le Conseil Municipal a voté un budget de 20 000.00 € pour la nouvelle organisation, à savoir :

- Adaptation de la classe maternelle
- Toilettes pour enfants
- Mobilier spécifique
- Matériel pédagogique

Un poste d'ATSEM va être créé, assuré par 2 personnes à mi-temps

4 - Transports scolaires

Monsieur Le Maire propose la reconduction des décisions prises pour la rentrée scolaire 2017 - 2018

Collège : Les collégiens utilisaient en 2017 la carte imagine' R pour leurs déplacements d'un montant de 350.00 €. Ils percevaient une subvention départementale de 150.00 €. Il restait donc 200.00 € à régler. Le conseil municipal, après débat, proposait de prendre en charge 50 % des 200.00 €, soit 100.00 €. Les familles prenant à leur charge la même participation

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De prendre en charge 50% du solde de la carte imagine' R pour les collégiens, pour l'année scolaire 2018/2019.

Primaire : Les enfants de primaire utilisent la carte Optile pour les déplacements de leur domicile à l'école. Monsieur le Maire propose de voter un pourcentage quant à la participation communale. Le conseil municipal, après débat, propose de prendre en charge 70 % du coût de la carte Optile. Les parents participeront à hauteur des 30% restant et aux frais de dossier.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De prendre en charge 70% du coût de la carte Optile pour l'année scolaire 2018/2019.

Participation des parents pour les transports scolaires "hameaux - école" organisés par la commune
Les enfants utilisant les transports scolaires "hameaux - école" organisés par la commune participeront à hauteur de 30 % du coût de la carte optile plus les frais de dossier.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'approuver la participation des parents à hauteur de 30 % du coût de la carte optile plus les frais de dossier pour Les enfants utilisant les transports scolaires "hameaux - école" organisés par la commune.

Création d'un transport scolaire communal vers les hameaux

Les transports assurés par le personnel communal doivent faire l'objet d'une autorisation par la DRIEA (Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et l'aménagement d'Ile de France).

La demande est actuellement en cours

5 - Classe découverte - Participation communale

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire concernant la participation communale aux séjours effectués en classe de découverte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide

De participer à hauteur de 20 % du coût des séjours pour les enfants partant en classe de découverte à Noirmoutiers (85) pour la période du 11 au 15 juin 2018

Dit qu'un titre de recette sera émis pour chaque famille au compte 70878.

6 - Communauté d'Agglomérations

2017 - Affectation des résultats

Budget principal
SPANC
ZAC Bel Air
Base de loisirs des Etangs de Hollande

2018 - Vote des budgets et subventions

Budget principal
SPANC
ZAC Bel Air
Base de loisirs des Etangs de Hollande
GEMAPI
Subventions aux établissements publics et aux budgets annexes

Taux d'imposition

Taxe d'habitation	6.19 %	6.19 % en 2017
Foncier bâti	0.493 %	0.387 % en 2017
Foncier non bâti	2.84 %	3.81 % en 2017

Taxe Ordures Ménagères Non fixée à ce jour

7 - Syndicats Intercommunaux

SIAEP - Vote des budgets supplémentaires

Compte de gestion et compte administratif le 17 mai 2018

Renouvellement des certifications

Eau potable	= ISO 9001	Mai 2018
Assainissement	= ISO 14001	Mai 2018

SICTOM : Réunion le 04/04/2018

SITREVA : Réunion le 28/03/2018

8 - Questions diverses

Un hommage sera rendu mercredi 28 mars au Monument aux Morts à Rambouillet en l'honneur du Lieutenant-Colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME tombé de manière héroïque dans l'exercice de ses fonctions vendredi dernier dans l'Aude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire	le 1 ^{er} Adjoint	le 2 ^{ème} Adjoint
J.P. MALARDEAU	B. JOUVE	L. BERTHIER

le 3 ^{ème} Adjoint	le 4 ^{ème} Adjoint	Conseillère Municipale
P. GAZEL	G. PIGNANT	C. KELLER

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
M. BOURGY	C. BAILHACHE	D. PILLIAS

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
F. BOURDIN	C. POIRION	R. MATHIEU

Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal
A. FOURNY	A. ALEGRE	B. POUJOL DE MOLLIENS